

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS357/2
22 janvier 2007

(07-0284)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS ET AUTRES MESURES DE SOUTIEN INTERNE POUR LE MAÏS ET D'AUTRES PRODUITS AGRICOLES

Demande de participation aux consultations

Communication de l'Australie

La communication ci-après, datée du 18 janvier 2007, adressée par la délégation de l'Australie à la délégation des États-Unis, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, l'Australie notifie au gouvernement des États-Unis que, en raison de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations qui ont été demandées par le Canada dans la communication intitulée "*États-Unis – Subventions et autres mesures de soutien interne pour le maïs et d'autres produits agricoles*" et distribuée aux Membres de l'OMC le 11 janvier 2007 (WT/DS357/1).

En tant que gros exportateur mondial de produits agricoles, y compris de diverses productions végétales, l'Australie a un intérêt commercial substantiel dans les mesures citées dans le document WT/DS357/1. Ses exportations de produits agricoles se sont chiffrées au total à 30,4 milliards de dollars australiens en 2004-2005, ce qui représente environ 24 pour cent des exportations totales de marchandises du pays.

L'Australie attend votre réponse.
